

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 19 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf Octobre à dix huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le douze Octobre deux mille vingt et un.

Etaient présents :

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
FOURRIER Micheline  
LEFEBVRE Georges  
LEPRETRE Claudie  
LEPRETRE Monique  
ROBLIN Natacha  
BEAUDLET Myriam  
BAHEUX Corinne  
POMMELET Rodrigue

Absente excusée :

HAMAISIA Cindy

### **I) AIDES ET SECOURS**

Dossier 1 :

Femme de 57 ans qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 22 € 50

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

Décision du CCAS à 10 voix pour et 1 abstention :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 2 :

Homme de 61 ans

Reste à vivre : 213 € 01

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 50 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 50 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 3 :

Femme de 53 ans qui perçoit le RSA.

Reste à vivre : 232 € 23

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 20 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Attribution de bons d'aide sociale de 30 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 4 :

Femme de 58 ans qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 301 € 99

Cette personne n'a pas fourni ses derniers relevés bancaires

Décision du CCAS à l'unanimité : Refus d'octroi des bons d'aide sociale

Dossier 5 :

Couple marié avec 2 enfants de 19 et 18 ans.

Reste à vivre : 394 € 12

Cette famille reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00

Décision du CCAS à 9 voix pour et 2 abstentions :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 6 :

Homme de 38 ans qui perçoit le RSA.

Cette personne a reçu 1 secours de 193 € 08 le 6 Octobre et un bon alimentaire de 40 € 00 le 1<sup>er</sup> Octobre.

Décision du CCAS à 10 voix pour et une abstention : Refus d'octroi de bon d'aide sociale, compte tenu du reste à vivre et des aides dont il a déjà bénéficié.

## **II) AVANCEE DES TRAVAUX SUITE A L'AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A UN HABITANT DU VILLAGE**

Il avait été évoqué, lors de séances précédentes, la situation d'un Dannois âgé de 76 ans. Cet homme se laissait aller, sa situation ne faisait qu'empirer et sa santé se dégradait.

Les membres du CCAS, par délibération en date du 16 Juin 2021 avaient autorisé Monsieur le maire à engager des dépenses à hauteur de 1 000 € 00 pour améliorer les conditions de vie de cette personne. Des travaux ont été réalisés, ce Dannois a récupéré l'eau courante. L'ANAH sera sollicitée afin d'étudier les aides dont cette personne pourrait bénéficier, notamment pour installer un ballon d'eau chaude.

## **III) COLIS DE NOEL**

Par délibération en date du 3 Septembre 2021, les membres du CCAS ont décidé, cette année, de laisser le choix aux aînés : Soit le colis, soit des bons d'achat d'une valeur équivalente au colis utilisables dans les commerces Dannois et Intermarché Camiers.

1) Pour les colis :

Les membres du CCAS, pour soulager l'équipe municipale et pour éviter la rupture de la chaîne du froid (pour les produits frais) ont décidé de faire appel à des Sociétés extérieures pour la confection des colis.

3 propositions ont été reçues :

- Bouchons & Délices (La Capelle les Boulogne)
- L'un des Sens (Merlimont)
- Comtesse du Barry

Après avoir étudié ces 3 propositions, les membres du CCAS, à 10 voix pour et 1 abstention, décident de faire confectionner les colis par la société Bouchons & Délices.

A ces colis seront ajoutées 1 bouteille de vin rouge, 1 bouteille de vin blanc et 1 bouteille de muscat qui seront achetées chez Nicolas Lecompte.

2) Pour les bons d'achat :

Décision du CCAS à l'unanimité :

Pour les couples :

- 60 € 00 à Intermarché Camiers
- 60 € 00 chez les commerçants de Dannes

Pour les personnes seules :

- 40 € 00 à Intermarché Camiers
- 40 € 00 chez les commerçants de Dannes

Pour les Personnes handicapées et les bénéficiaires du RSA :

- 20 € 00 à Intermarché Camiers
- 20 € 00 chez les commerçants de Dannes

La distribution des colis et des bons d'achat aura lieu le Samedi 18 Décembre à la Salle Jean Léger de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

#### **IV) REPAS DU CCAS : UN PREMIER BILAN**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres du CCAS pour l'organisation du repas, en particulier Monique Leprêtre, Georges Lefebvre et Micheline Fourier pour leurs conseils et Karine Pudwell et Natacha Roblin pour l'organisation administrative.

Le bilan de cette journée est globalement positif, le repas servi était très bon et l'animation très satisfaisante.

Quelques personnes ont trouvé que le repas était trop long.

Quelques personnes avaient répondu qu'elles seraient présentes et ne sont pas venues (Sans s'excuser) Leurs repas ont donc été facturés. L'année prochaine, Il sera donc précisé de prévenir la mairie en cas d'empêchement.